

CONFIDENTIEL. En aucun cas il ne doit être fait directement état auprès de tiers de la présente interception, qui ne vaut que comme une indication dont la source n'a pas à être révélée.

**62**

N°: 2224

**SECRET**

Date : 30 Août 1942  
Heure : 11 H 50

Réf :

DEMANDEUR :

Personne ayant parlé : Monsieur  
X.....

Numéro :

Lieu : NICE

DEMANDEUR :

Personne ayant parlé : Monsieur  
Y.....

Numéro :

Lieu : circuit d'ANTIBES

RESUME : LE TRANSFERT DES JUIFS

T E X T E

- NICE - ... il faut que vous achetiez le plus possible de seaux hygiéniques car ils seront dans des wagons de marchandises et ils ne pourront pas sortir.
- ANTIBES - C'est nécessaire ?
- NICE - Absolument nécessaire.
- ANTIBES - Vous êtes sûr que le départ aura lieu aujourd'hui ?
- NICE - Aujourd'hui ou demain, c'est absolument certain.
- ANTIBES - Et où vont-ils ?
- NICE - Ils sont dirigés sur la SEINE ET MARNE.

-:-:-:-:-

DESTINATAIRES : M. le Préfet des A.M. NICE - ARCHIVES

21/10/42

8.3 Interception téléphonique relative au transfert des Juifs pour le premier convoi, 30 août 1942.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, 166 W 16.